RODP TELECOMMUNICATION 2023

Le calcul de la redevance requiert la connaissance de la longueur des réseaux existant sur la commune. Celle-ci doit être communiquée par les différents opérateurs de télécommunications qui sont propriétaires des réseaux.

La RODP est payable d'avance et annuellement. Son paiement effectif nécessite préalablement l'**émission d'un titre de recette par la commune.**

Cette année, les montants plafonds atteignent de nouvelles valeurs records, sous l'effet de l'inflation (+10%).

ACTUALISATION 2023

Voir les tableaux des tarifs réalisés par la FNCCR
Voir la note complète de l'AMF 2021 (avant rectification des tarifs)